

Ce qu'il faut savoir concernant le jury de validations des compétences IST

Version octobre 2025

Sommaire

OBTENIR LA CERTIFICATION IST VIA UN JURY DE VALIDATION DES COMPETENCES	2
Le jury de validation des compétences IST : c'est quoi ?	2
Qui est concerné ?	2
Comment s'y inscrire ?	2
Comment se déroule-t-il ?	2
Y a-t-il un travail écrit à fournir ?	3
Qui sont les jurés ?	3
Quel est le tarif de ce jury ?	3
Comment augmenter mes chances de réussite ?	3
Quels documents recevrai-je à l'issue du jury ?	3
En cas d'ajournement à ce jury, que se passe-t-il ?	3
PERSONNES RESSOURCES.....	4

.

OBTENIR LA CERTIFICATION IST VIA UN JURY DE VALIDATION DES COMPETENCES

Le jury de validation des compétences IST : c'est quoi ?

Le jury de validation des compétences IST a pour but de valider les compétences « santé au travail dans l'exercice infirmier » pour les infirmiers souhaitant se mettre en conformité avec le décret 2022-1664 du 27/12/2022 ou souhaitant obtenir la certification Afometra RS7122.

Qui est concerné ?

Les IST n'ayant pas les 240h de formation initiale en santé au travail ou ne pouvant justifier des 6 matières prévues dans l'arrêté du 30/01/2023 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des IST.

Comment s'y inscrire ?

La demande d'inscription se fait par mail à info@afometra.org. Dès réception, elle est mise sur une liste d'attente. Dès lors que nous avons le nombre de personnes requis, un jury est planifié et les candidats sont informés de la date de leur passage, pour un passage sous 2 mois.

NB. Pour les IST n'ayant pas été formés à l'Afometra, une fiche de renseignements reprenant l'ensemble de leur parcours individuel devra nous être transmise. La demande sera soumise à un comité de sélection qui déterminera si le candidat peut directement se présenter au jury de validation ou si une formation complémentaire est exigée en amont.

Comment se déroule-t-il ?

Ce jury est 100% en distanciel sur l'outil ZOOM. Il commence par un questionnaire d'évaluation des connaissances sur une plateforme dédiée. Puis, chaque candidat est mis en situation et interrogé pendant 30 à 40 minutes dans le but de valider les 4 compétences du référentiel de la certification « Intégrer les compétences santé au travail dans l'exercice infirmier » (RS7122).

NB. Les IST n'ayant pas été formés à l'Afometra présenteront une action en milieu de travail menée dans le cadre de leurs missions (10 minutes avec un diaporama).

Y a-t-il un travail écrit à fournir ?

- Pour les IST ayant suivi notre cycle métier infirmier et ayant soutenu après le 05/05/2015 : aucun diaporama n'est nécessaire.
- Pour les IST ayant fait leur formation avec un autre organisme que l'Afometra ou ayant suivi notre cycle métier infirmier avec une soutenance avant le 05/05/2015 : un diaporama est nécessaire et à réaliser selon un cahier des charges fourni. Cette présentation écrite fera l'objet d'une soutenance orale et d'un échange avec le jury. Elle devra être envoyée à l'Afometra environ 3 semaines avant la date du jury.

Qui sont les jurés ?

Le jury de validation des compétences est composé :

- d'un(e) infirmier(e) en santé au travail
- d'un médecin du travail
- d'un(e) représentant(e) Afometra.

Quel est le tarif de ce jury ?

Ce jury est proposé au tarif de 500€ HT/personne. **Il n'est pas éligible au CPF.**

Comment augmenter mes chances de réussite ?

L'Afometra propose des formations en présentiel ou en e-learning que vous trouverez dans notre catalogue en ligne sur www.afometra.org.

Nous proposons également un parcours complémentaire IST de 28h pour les IST ayant validé leur formation avant la loi du 2 août 2021. Pour plus de détails, veuillez cliquer [ICI](#).

N'hésitez pas à consulter la [Notice de préparation au jury de validation des compétences](#).

Quels documents recevrai-je à l'issue du jury ?

À l'issue du jury et en cas de réussite, vous recevrez les documents suivants :

- Un parchemin (certificat de validation de la certification RS7122)
- Une attestation de conformité

En cas d'ajournement à ce jury, que se passe-t-il ?

Si au 1^{er} passage vous ne validez pas la certification, vous recevez alors une notification de décision. Cette notification pointera les compétences éventuellement déjà acquises.

Lors de votre second passage, en cas de nouvel ajournement, vous recevrez une attestation définitive reprenant les compétences que vous avez validées lors de ces 2 jurys. Vous ne pourrez plus vous représenter au jury de validation des compétences.

PERSONNES RESSOURCES

Dans le cadre de votre jury de validation des compétences, vous serez accompagné(e) par :

L'équipe Cycle Métiers

disponible pour toute demande en lien avec l'organisation de votre jury



Alice POIRET

Responsable de formation cycles

a.poiret@afometra.org

01.53.95.38.47



Julie CAMILOTTO

Assistante administrative formation

j.camilotto@afometra.org

01.53.95.38.95



Mélanie LAMBERT

Assistante administrative formation

secretariat@afometra.org

01.53.95.38.45

NB. Pour un meilleur traitement de vos demandes, nous vous remercions de bien vouloir les transmettre aux 3 adresses mails ci-dessus.

L'encadrante pédagogique

qui répond à vos questions sur votre préparation en vue du jury.



Nora BOURCHAK

n.bourchak@afometra.org

01.53.95.38.97